



## Réhabilitation de logements

Par **gratte cailloux**, le **25/04/2010 à 16:10**

Bonjour,

J'habite un logement qui va être réhabilité: ravalement, peintures, serrurerie, plomberie, sanitaire, électricité, VMC, menuiserie, intérieure logement, ascenseur, faïence, carrelage, revêtement sol.

L'office HLM dit qu'il est tout à fait possible de vivre en même temps dans notre logement et ce avec un bébé de 5 mois, avec du bruit et beaucoup de poussière, ce qui nous oblige à protéger tous nos meubles et à les déplacer d'une pièce à l'autre ou les entasser au milieu de la pièce chaque jour pour que les entreprises puissent travailler.

Tout cela pendant une durée de 5 semaines par appartement.

je ne pense pas pouvoir interdire ses travaux chez moi (99% des locataires ont acceptés et les travaux ont commencés)mais j'aimerais savoir s'il était possible de suspendre le loyer pendant la durée des travaux.

Merci

Par **FRANCK34**, le **25/04/2010 à 16:59**

BONJOUR?

vous ne pouvez pas jouir en bon père de famille du logement vous pouvez négocier une baisse de loyer

pour tout savoir sur le bail de logement:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

et obtenir au besoin satisfaction devant le juge de proximité

pour tout savoir:

<http://www.fbls.net/TINFO.htm>